le bulletin du SNUipp-FSU 26

N°330

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N°de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769
Abonnement : 10 €
Prix au n° : 2 €

Déposé le 31 août 2012

Dispensé de timbrage Valence CTC

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Internet : http://26.snuipp.fr **E-mail : snu26@snuipp.fr**

Année Scolaire 2012-2013

ETIQUETTE

Les 1ers rendez-vous :

- **06/09 :** CTSD et CAPD de rentrée
- **26/09 : R**éunions d'Information Syndicale

Septembre 2012
une rentrée des classes à deux visages !

Malgré les 1000 postes supplémentaires votés par le Parlement cet été dans le cadre d'un collectif budgétaire, la rentrée des classes 2012 continuera de porter l'héritage de plusieurs années de tour de vis ! Certes, l'affectation de 1 000 enseignants supplémentaires va venir répondre à régler les situations les plus tendues. Il n'empêche que le solde des suppressions de postes reste largement négatif, puisque 4 700 manqueront encore à l'appel par rapport à la rentrée précédente, malgré quelques 2 500 élèves de plus.

Au plan national, 892 postes ont déjà été répartis, les DASEN gardant quelques marges de manœuvre pour la rentrée : 557 permettent des ouvertures de classes (207 en maternelle, 350 en élémentaire), 104 sont affectés aux RASED (essentiellement des maîtres E), 152 aux remplacements, 79 pour d'autres mesures. Dans notre département, c'est 11 postes répartis entre zones urbaines sensibles (5 postes), postes E (3 postes) et remplacement (3 postes).

Pour autant, cette rentrée est aussi porteuse d'espoir : dans le cadre de la concertation engagée pour la refondation de l'école, la priorité à l'école primaire est annoncée. Le sondage Harris-SNUipp-FSU d'août 2012 confirme un large soutien de l'opinion : 92 % des Français y sont favorables. Mais il s'agit désormais de traduire cet engagement en actes concrets pour faire avancer l'école. Le SNUipp-FSU vous invite à donner votre avis : en participant aux réunions d'information syndicale, en remplissant le questionnaire que vous proposeront les militants départementaux, en débattant de propositions... Changer la donne : nous y sommes déterminés !

Syndiquez-vous dès la rentrée pour renforcer le SNUipp-FSU et lui donner les moyens de peser sur les concertations pour la refondation de l'école.

Les Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU
Sophia Catella, Bernadette Long, Yoann Chauvin,

Sommaire :

p 1 : Édito
p 2 - 4 : Refondation de l'école : pas sans nous !
p 6 - 8 : Lettre à Vincent Peillon
p 9 : Dialogue social ; Ascension
p 10 : Les EVS au Conseil Prudhommal
p 11 : Stage souffrance au travail du 4 juin 2012
p 12 - 14 : Syndicalisation
p 15 : Consignes syndicales
p 16 : Réunions d'Information Syndicale

Encart : enveloppe T

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent .
Victor Hugo - Les Châtiments

Refondation de l'école : pas sans nous !

Solennellement lancée le 4 juillet par le premier ministre et le ministre de l'éducation nationale, la concertation pour la refondation de l'école doit alimenter la loi future d'orientation pour l'école annoncée pour fin 2013. Quatre grandes thématiques structurent la réflexion pour une refondation de l'école :
- La réussite scolaire pour tous,
- un système éducatif juste et efficace,
- les élèves au cœur de la refondation,
- des personnels formés et reconnus.

Jusqu'à la fin du mois de septembre, de nombreuses réunions, au delà des constats sur l'école, envisagent les évolutions possibles du système éducatif.

Comment traduire concrètement « la priorité donnée à l'école primaire » ? Que pourraient être les nouveaux rythmes scolaires ? Comment seront formés, évalués les personnels ? Comment rendre l'école plus juste sur tous les territoires ? Comment imaginer une nouvelle dynamique d'éducation prioritaire ? ...
Les propositions qui sortiront de ces travaux devront guider l'écriture de la nouvelle loi, puis être déclinées dans ses décrets d'application.

Pour le SNUipp-FSU, la loi d'orientation devra marquer la rupture avec les politiques précédentes, s'engager résolument pour la réussite de tous les élèves, restaurer la confiance des enseignants. Pour le syndicat, aucune décision ne devra être prise sans que les enseignantes et les enseignants n'y soient associés. Attachés à leur métier et à la réussite de leurs élèves, ce sont eux qui « font tourner la machine », ce sont eux qui mettront les réformes en œuvre.

Le SNUipp-FSU a demandé au ministère une journée banalisée pour mettre en débat les décisions qui pourraient modifier la vie personnelle et professionnelle des enseignants (voir lettre ci-dessous).

Le syndicat lance sa propre consultation en vous invitant aux réunions d'information syndicale et en vous proposant un questionnaire sur les principaux axes à débattre. Disponible début septembre, à la section départementale pour donner votre avis !

Dans la Drôme, des Réunions d'Information Syndicales sont organisées sur l'ensemble du département mercredi 26 septembre (voir modalités en dernière page).
Nous devons être nombreux pour réaffirmer nos priorités pour l'École et notre métier.

Lettre au ministre : mise en place d'une journée banalisée

Monsieur le Ministre,

Depuis début juillet, le Premier ministre a lancé une vaste concertation pour refonder l'école.

Après des années d'asphyxie, la promesse d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation est porteuse d'espoir pour les enseignants soucieux de voir avancer l'école vers plus de justice, d'égalité et d'efficacité. Comme vous l'avez souligné en différentes occasions, l'avenir de l'école nécessitera l'engagement et le rassemblement de tous. Or, on ne fera pas bouger l'école sans ceux qui la font vivre. C'est pourquoi, au delà des groupes de travail réunissant à Paris spécialistes et responsables nationaux du monde de l'éducation, nous demandons que les enseignants puissent être pleinement associés aux grands choix éducatifs de notre pays.

Contenus d'enseignement, rythmes, formation, fonctionnement de l'école, revalorisation salariale... un grand nombre de sujets traités pourraient déboucher sur des solutions qui ne seront pas spontanément convergentes. Certaines d'entre elles auront même des conséquences directes sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants.

Autant dire qu'il nous paraît incontournable qu'ils aient la possibilité de donner leur avis. En conséquence, monsieur le Ministre, nous vous demandons d'organiser une journée banalisée de consultation des enseignants des écoles sur les orientations pour l'avenir de l'école.

Nous vous prions de croire,…

Paris le 20 juillet 2012

Refondation de l'école : pas sans nous !

Reconnaître la valeur professionnelle des enseignants vite !

Carrière, pouvoir d'achat, mobilité, frais professionnels, changeons la donne !

Alors qu'en 1995 les salaires des enseignants étaient déjà particulièrement bas en France par rapport à la plupart des pays de l'OCDE, ils sont quasiment les seuls à avoir connu depuis une baisse constante. Le maintien du gel de la valeur du point d'indice va encore aggraver cette situation. Et ce ne sont pas les primes au mérite (évaluations ou ECLAIR) qui vont palier cette perte du pouvoir d'achat. En revanche, elles risquent d'accentuer les divisions et de fragiliser le travail en équipe. L'introduction du jour de carence va encore amputer les salaires des enseignants.

A cela s'ajoutent une augmentation des frais professionnels voire de véritables difficultés liées à la baisse importante de la mobilité. Il faut que cette pluie de « coûts » cesse.

Grâce à notre demande et à notre action de grève, le décret réformant l'évaluation des enseignants a été abrogé.

Il faut maintenant une accélération des déroulements de carrière. Reconnaître la valeur professionnelle des enseignants passe par une revalorisation salariale pour tous avec l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire. Des réponses doivent aussi être apportées aux demandes de mutation inter et intra départementales. Enfin, l'exercice du métier nécessite un investissement individuel croissant. Que diriez-vous de la création d'une indemnité d'équipement professionnel pour tous les enseignants ? C'est une proposition du SNUipp-FSU, parlons-en !

Formation des enseignants

Un des enjeux forts de la refondation de l'école est l'abandon de la réforme des précédents gouvernements sur la formation des enseignants et la remise à plat totale du dossier.
La FSU et le SNUipp portent des propositions pour une formation intégrée, liant intimement formations universitaires disciplinaire et professionnelle, mais aussi recherche, avec accès à un véritable master. L'annonce de Vincent Peillon proposant une formation continue dans les années qui viennent aux professeurs des écoles « sacrifiés » par la réforme mise en place par la droite devra se traduire rapidement. La formation continue de tous les enseignants devra d'ailleurs être réanimée dans les plus brefs délais.

Lettre au ministre : nombre de places au concours

Monsieur le Ministre,

Le Président de la République a placé l'éducation et plus précisément l'école primaire comme l'une des grandes priorités pour notre pays. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engagement qui constitue un investissement pour l'avenir où il s'agit de donner à l'école les moyens de s'attaquer à un échec scolaire très fortement corrélé à l'origine sociale.

A l'heure où la création de 60 000 emplois supplémentaires est programmée dans le temps du quinquennat, la question de l'attractivité du métier et donc du recrutement des futurs enseignants prend une dimension encore plus déterminante. Or, à ce jour, à quelques semaines des épreuves d'admissibilité du concours 2013 des professeurs des écoles, prévues les 27 et 28 septembre, le nombre de places offertes pour cette session n'est toujours pas connu. Or, la publication de ces chiffres est un élément déterminant le choix des étudiants vers le concours de recrutement.

De plus, ce nombre engage les dotations de postes qui figureront dans la loi de programmation pour l'année 2013-2014.

C'est pourquoi, Monsieur le ministre, nous vous demandons de rendre public au plus vite le nombre de places qui sera ouvert au concours des professeurs des écoles.

Nous vous prions de croire,...

Paris le 20 juillet 2012

Refondation de l'école : pas sans nous !

Changer de rythmes : pour les élèves et les enseignants

Vincent Peillon a annoncé, dès le mois de juin, une réforme des rythmes scolaires, avec, en ligne de mire, le passage de la semaine à 5 jours. Après avoir dénoncé, comme l'ensemble des acteurs de l'école, le passage en force de Xavier Darcos pour la mise en place de la semaine à 4 jours avec des journées trop lourdes pour les élèves les plus fragiles, le SNUipp-FSU a émis publiquement des exigences début juillet à travers un courrier au ministre : tout changement doit être synonyme d'amélioration pour les élèves comme pour les enseignants.

Dans ce dossier complexe, le SNUipp-FSU a toujours avancé sans tabou. Rappelant que la question de la réussite des élèves ne se réduit pas à des questions d'horaires et de calendrier, il demande que soient mis en discussion les éléments d'un "mieux travailler, travailler autrement". Conditions de travail, effectifs, "plus de maîtres que de classes", temps de classe pour les élèves et services des enseignants, organisation du temps périscolaire, rémunérations... devront être abordés dans le cadre de négociations avec les syndicats représentatifs.

Un sondage Harris-SNUipp-FSU, paru fin août, illustre les ambiguïtés inhérentes à la réflexion sur les rythmes : la réponse des parents d'élèves en âge primaire sur la réduction de journée scolaire par exemple, montre leurs interrogations sur la prise en charge des élèves après la classe. Si les communes devaient prendre en charge les enfants, comment garantir un temps éducatif de qualité sur l'ensemble du territoire ?

Le ministre a évoqué la nécessité de péréquations. Banco ! Reste cependant à en définir la forme... Effectifs, bien-être, équipements, formation des enseignants sont quelques uns des dossiers connexes et incontournables que le SNUipp-FSU continuera de porter. Les enseignants seront les acteurs d'une transformation de l'école : le SNUipp-FSU a donc aussi demandé qu'ils soient consultés sur toute modification qui aurait des conséquences sur leur vie professionnelle et personnelle.

École maternelle : besoin de nouvelles perspectives !

L'école maternelle, longtemps considérée comme fleuron du système éducatif français, est aujourd'hui mise sur la sellette. Après les attaques dont elle a fait l'objet, des discours dévalorisant sur les couches aux coups de rabots budgétaires qui ont exclu les enfants de moins de trois ans, ont réduit drastiquement la formation à sa spécificité et aggravé une situation déjà difficile quant aux effectifs par classe, elle a besoin de retrouver une autre logique.

Si on veut redonner des couleurs à l'école maternelle, il faut lui donner les moyens d'amener tous les enfants à entrer dans les apprentissages : observer, manipuler, imiter, jouer, imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, mettre des mots sur les activités... autant de conditions pour que cette école joue pleinement son rôle de première marche de la réussite.

Pour cela, il faut aménager, équiper les classes pour investir des activités riches et adapter les rythmes. Mieux former les enseignants, les IEN, faire des formations communes avec les ATSEM, permettre aux parents de trouver toute leur place. Prémices d'un service public de la petite enfance, l'accueil des deux-trois ans doit trouver des solutions qui concilieraient intérêt de l'enfant, besoins des familles, capacités de l'État et des collectivités locales. Toutes ces pistes se trouvent dans le rapport de l'inspection générale publié au mois de mai. Ce rapport décrivait aussi un envahissement de l'écrit et du travail sur fiches, l'imposition d'outils d'évaluations transformés en contraintes administratives, travaux très formels, équipements appauvris qui ne vont pas dans le bon sens. Mais comment ne pas faire le lien avec les effectifs surchargés ? 6 classes de maternelle sur 10 comptent plus de 25 élèves, et 10 % d'entre elles dépassent les 30. Dès lors, comment répondre correctement aux besoins de chacun, comment être attentif à chaque réussite, travailler le langage, pratiquer des activités de manipulations ?
L'école maternelle est essentielle pour donner des bases solides. La singularité de cette école gratuite est positivement partagée. A l'encontre de la politique menée ces dernières années, l'école maternelle doit retrouver sa place. Elle a besoin de perspectives nouvelles et d'un nouveau souffle.

Dialogue social dans la Drôme ...

Lettre à Vincent Peillon

envoyée en juillet 2012 par les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 26

Valence, le 9 juillet 2012

Bernadette Carillo, Bernadette Long, Yoann Chauvin
Secrétaires départementaux du SNUipp 26 / FSU

A
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Depuis près d'une décennie, l'école a subi de profondes réformes et modifications qui ont considérablement détérioré les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.
La négation du paritarisme et du dialogue avec les enseignants et leurs représentants n'a fait qu'amplifier la dégradation du climat au sein de l'institution et des écoles.

Les enseignants du premier degré souhaitent retrouver dans leurs classes et leurs écoles la sérénité, la dignité ainsi que le respect et les égards de leur institution qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'éducation nationale et à la réussite des élèves et qui leur ont tant manqué depuis plusieurs années, et particulièrement lors des cinq dernières.
Ils espèrent aussi que les représentants des personnels qu'ils ont élus puissent à nouveau accomplir leurs missions et leur rôle dans une ambiance apaisée, une confiance retrouvée de la part des représentants de l'administration et avec les moyens réels de les remplir.

Nous le souhaitons comme eux, bien évidemment, au plan national mais aussi et surtout au plan local puisqu'à l'instar des précédents président et ministres, le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme et ses plus proches collaborateurs, ont largement contribué à installer, dans notre département, le mépris du dialogue social et finalement des personnels.

Les nouvelles règles désastreuses de management des personnels, les nouvelles injonctions, directives et réglementations imposées et auxquelles nous n'avons jamais adhéré, ont été et sont encore appliquées scrupuleusement, de manière plus que zélée et souvent avec autoritarisme et mépris dans notre département.

Comme une grande majorité de nos collègues drômois, nous formulons le vœu d'un changement de politique éducative et scolaire profond pour les élèves, les personnels et leurs représentants.

Aussi, dans le premier degré, de nombreux dossiers doivent évoluer positivement et rapidement pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves notamment :

- **scolarisation des enfants de 2 à 3 ans** lorsque les parents le souhaitent avec comptabilisation de ces élèves dans les effectifs notamment pour les prévisions d'effectifs et les ouvertures de classes. Dans la Drôme, la création, dans un premier temps, de 50 postes permettraient de scolariser à un taux identique à celui de 2005 (environ 30% de la cohorte) les enfants de 2 à 3 ans avec un effectif de 25 élèves par classe. Il est évident qu'un effectif de 15 élèves par classe serait idéal ce qui nécessiterait 30 postes supplémentaires.

Dialogue social dans la Drôme…

Lettre à Vincent Peillon (suite)

- **baisse du nombre d'élèves par classe** partout et plus fortement dans les zones d'éducation prioritaire, les écoles rurales et les écoles maternelles qui ont vu leurs effectifs augmenter malgré une quasi-disparition de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.

- **rétablissement de tous les postes de RASED** supprimés depuis 2008 (40 postes E et G dont 11 à la prochaine rentrée) et renforcement du dispositif pour permettre la prévention et l'aide dans les écoles maternelles et élémentaires partout dans le département. Une programmation des départs en stage CAPASH doit être réalisée afin d'abonder et d'augmenter le vivier de maîtres spécialisés, permettre que les remplacements des absences des maîtres spécialisés soient effectués par des enseignants qualifiés et que tous les postes spécialisés soient occupés par des enseignants formés.

- **rétablissement des visites médicales obligatoires** pour tous les élèves entrant au CP (effectuées en grande section de maternelle) avec recrutement des personnels dans les Centres Médico Scolaires.

- **afin d'assurer le remplacement effectif de toutes les absences** et la continuité du service public d'éducation et des apprentissages, il est indispensable de rétablir les 11 moyens de remplacement supprimés à la rentrée 2011 dans la Drôme, de renforcer le contingent des titulaires remplaçants tout en réduisant leurs zones d'intervention par souci d'efficacité, de rétablir une brigade spécifique pour remplacer les enseignants en formation continue et augmenter ainsi les possibilités de départs en formation des enseignants quasiment inexistante dans notre département (25 enseignants assuraient avant ces remplacements pour formation).

- **retour à une véritable formation pour les enseignants stagiaires** et création des postes nécessaires pour pourvoir, avec des enseignants titulaires, les postes qu'ils occupaient jusqu'alors sans formation. La formation continue doit retrouver une place essentielle et ne pas se limiter à des stages de 2 jours pour quelques uns et aux animations pédagogiques.

- **suppression de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau :** dispositifs qui ont montré leurs limites dont l'efficacité n'a pas été évaluée et démontrée et dont les répercussions semblent plus néfastes que positives pour les élèves comme pour les enseignants.

- **recrutement de fonctionnaires** pour assurer les missions d'AVS et d'aide à la direction d'école et arrêt des contrats uniques d'insertion.

- **direction d'école :** attribution d'un temps décharge à toutes les écoles et augmentation de la quotité pour celles en ayant déjà une. Ce dossier de la direction d'école devra être traité de manière globale et mis en discussion.

Pour les personnels, les changements à apporter sont aussi très importants et urgents afin de rétablir un climat de travail apaisé et une confiance perdue. Le traitement des personnels et notamment de leur carrière doit se faire dans le respect de règles égalitaires, équitables et transparentes et préalablement discutées.

Des reculs extrêmement inquiétants ont été opérés durant les dernières années en matière de gestion des personnels. Dans la Drôme, ils ont été très consciencieusement imposés sans aucun égard envers les personnels.

Ceux-ci doivent retrouver à la fois des égards, particulièrement en matière de gestion des carrières et des personnes, tout comme les droits qu'ils ont perdus. Les responsables départementaux de l'éducation nationale devront impérativement modifier leur stratégie afin de restaurer leur crédibilité auprès des enseignants en matière de :

- **droit syndical :** l'application exagérément rigoureuse des textes et leur interprétation particulière et restrictive ont entraîné une régression des droits des personnels dans notre département : réduction drastique des possibilités de stages syndicaux, volonté de compliquer la participation aux réunions d'information syndicale, pressions téléphoniques auprès des collègues pour les empêcher de participer aux mouvements de grève sous couvert de SMA... Certains de ces textes (décrets de 1982 par exemple) étaient un progrès lors de leur parution mais ils devront être rediscutés afin que les droits des personnels puissent

Dialogue social dans la Drôme…
Lettre à Vincent Peillon (suite)

évoluer favorablement sans obstacle réglementaire (droit à 12 jours de stages syndicaux pour les personnels mais limitation pour les syndicats du nombre de journées effectives de stage qu'ils peuvent organiser par exemple).
L'utilisation exagérée dans la Drôme de l'intérêt du service, auquel nous sommes attachés, a multiplié les refus d'exercice du droit syndical. Nous demandons par ailleurs le retrait du SMA.

- **droit à mutation :** nous espérons vivement que des modalités nouvelles seront mises en place l'an prochain et bouleverseront les règles qui ont été imposées en force tant pour les mutations inter qu'intra départementales.

Dans notre département, les règles du mouvement étaient depuis longtemps élaborées par l'administration mais discutées avec les représentants des personnels dans un souci d'équité, de transparence et de compréhension par tous des règles suivant des critères les plus objectifs possibles. Les nouvelles modalités de mutation imposées en force et l'arrivée de notre actuel DASEN ont considérablement bouleversé les opérations de mouvement et ont multiplié les réclamations des personnels, rendu opaque l'attribution des postes et n'ont apporté aucune amélioration pour les personnels.

Le caractère indicatif du barème et ses modifications, la disparition de la 2ème phase du mouvement avec vœux des enseignants, la nomination à titre définitif d'enseignants sur des postes non choisis directement pour seulement remplir l'objectif du ministère qui semblait savoir mieux que quiconque ce qui était bon pour chacun, l'imposition de règles iniques voire illégales comme celle interdisant aux PEMF de candidater à des postes qui leur sont réglementairement réservés, une administration omnisciente et un logiciel inopérant et figé sont autant d'exemples qui caractérisent l'iniquité, l'illégitimité et l'inefficacité de ces règles.

Le mouvement selon les règles actuelles est inadapté et bloquant. Il génère insatisfaction, incompréhension voire colère et favorise le traitement personnalisé de cette opération importante pour les personnels au lieu d'un traitement plus collectif et plus équitable. Le mouvement actuel est l'exemple même de la volonté de manager les personnels avec autoritarisme pour mieux les opposer, les contraindre et les asservir à des règles qu'ils n'ont pas loisir de discuter.

La multiplication des commissions, initiées par le DASEN dans ce département, pour des postes à profil de plus en plus nombreux, pour les départs en stage CAPASH, pour les congés de formation professionnelles … qui donnent un avis déterminant et une place inadmissible au subjectif participe à ce mécontentement.

A tout cela se sont ajoutées la baisse considérable et volontairement inexpliquée du nombre de satisfaits aux permutations interdépartementales informatisées et l'absence de règles ou leur éventuel détournement pour les ineats/exeats. Ces blocages ont fragilisé et fragilisent encore bon nombre d'enseignants tant sur le plan professionnel que personnel et n'améliorent en rien leur situation et le service public d'éducation surtout quand cela est aggravé par leur nomination.

- **règles et barèmes :** les règles et barèmes départementaux appliquées pour tout ce qui concerne la carrière des enseignants ont été modifiés après une pseudo-consultation dans le cadre d'un groupe de travail. Quasiment aucune des propositions des représentants des personnels n'a été prise en compte et nous demandons que ces modifications soient à nouveau discutées et élaborées en concertation.

- **la multiplication des sanctions** ou des remontrances à l'égard des personnels a contribué à installer un regrettable climat délétère. Sous couvert de manque de loyauté et de manquement au devoir de réserve, plusieurs collègues ont reçu des lettres d'avertissement, se sont vus convoqués par le DASEN ou n'ont pas obtenu des points dans le barème d'avancement à la hors classe par exemple. Ces sanctions déguisées ont pour la plupart des motifs plus que discutables.

Dialogue social dans la Drôme…

Lettre à Vincent Peillon (suite)

- **l'attribution des temps partiels** en dehors de toute transparence avec une utilisation importante de quotité de repli y compris pour des temps partiels de droit est vécu comme très injuste par les enseignants. Ces temps partiels sont essentiellement demandés par des mères de jeunes enfants ou par des enseignants qui cherchent, en diminuant leur temps de service, à réduire la pression exercée exagérément par l'institution.

- **médecine du travail :** depuis de très nombreuses années, les enseignants demandent à pouvoir bénéficier comme la plupart des salariés, d'une médecine du travail avec visite régulière.

Le traitement réservé aux représentants des personnels n'est pas plus glorieux.

Des documents incomplets nous sont fournis le plus tard possible. Le DASEN refuse d'en fournir d'autres malgré les textes qui lui l'imposent. Les dates des CAPD ou autres instances sont modifiées sans réserve et sans égards. L'absence de calendrier de ces réunions empêche l'anticipation. Les groupes de travail informels se substituent aux CAPD statutaires réduisant ainsi la valeur et l'importance données au dialogue avec les représentants des personnels...

Tout est fait pour que les représentants des personnels ne puissent pas préparer et travailler dans de bonnes conditions afin de remplir les missions qui leur ont été confiées par les textes réglementaires et par les personnels qui les ont élus.

Les décisions prises suite aux diverses instances nous sont transmises tardivement, lorsqu'elles le sont. Les décisions de carte scolaire par exemple sont annoncées à la presse et paraissent donc dans le journal local avant d'être communiquées aux représentants des personnels.

Quant à l'exercice du droit syndical, il est aussi mis à mal dans la Drôme pour les conseillers et les responsables syndicaux. Le DASEN et son équipe s'emploient à compliquer voire interdire leur participation au Conseil National et à d'autres instances internes du syndicat. Des exemples précis pourraient vous être fournis avec notamment chantage au remplacement pour les enseignants concernés. Le formalisme exagéré avec demande d'utilisation exclusive d'un formulaire sous peine d'absence d'autorisation confine au ridicule !

Les CHSCT académiques et départementaux ne fonctionnent toujours pas en raison de blocages du recteur et du DASEN. Par ailleurs, aucun moyen n'est prévu actuellement pour que les secrétaires des CHSCT A et D puissent assurer leurs missions (temps de décharges, mise à disposition d'adresse postale et électronique, d'un téléphone et ordinateur portable, de moyens de reproduction…).

Nous attendons que ces pratiques évoluent rapidement, et particulièrement dans notre département, pour redonner aux personnels et aux représentants qu'ils ont choisi le plaisir et la fierté de servir l'État, la République et surtout les élèves qu'ils ont pour mission de faire réussir. Nous nous adressons à vous en ce sens, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, pour accélérer les changements profonds et nécessaires tant au niveau local que national.

Les secrétaires départementaux

Bernadette Long, Bernadette Carillo, Yoann Chauvin

Dialogue social ...

lettre du SNUipp-FSU national au ministre

Monsieur le Ministre,

Les accords de Bercy, dont le SNUipp au sein de la FSU est signataire, ont fait du dialogue social une question essentielle dans les relations qui doivent s'instaurer entre les administrations et les personnels, au travers de leurs représentants. De fait, nous sommes très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles.

Ces dernières années, le dialogue social a été malmené au ministère de l'Éducation nationale. Au sein de certains rectorats et de certaines inspections académiques, ce sont des situations conflictuelles qui parasitent un dialogue social qui devrait être apaisé et respectueux : contournement des instances de concertation, découverte par voie de presse de décisions relevant du dialogue social, non respect des règles du paritarisme comme le retard voire le refus répété de fournir les documents préparatoires aux instances, attitude parfois autoritaire.. .

Dans cette période où la volonté de faire progresser l'école est affichée au plus haut niveau de l'Etat, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif. A ce titre, pour la rentrée, nous souhaitons qu'un message en ce sens, fort et clair, soit transmis aux Recteurs et aux DASEN qui ont la responsabilité de ce dialogue social.

Nous vous prions de croire,**...**

Le 20 août 2012

Ascension : le préfet crée la polémique

Réponse de la FSU

La FSU 26 n'est pas opposée au pont de l'Ascension mais au fait que cette question ne soit pas prise en compte dans le calendrier national et soit laissé au bon vouloir du DASEN après consultation du CDEN.
Nous aimerions d'ailleurs que le DASEN rende compte aussi expressément et précisément du vote des représentants FSU des personnels (et non des représentaux syndicaux comme il est faussement précisé dans le communiqué transmis aux écoles) dans les différentes instances notamment lorsque les votes ne lui sont pas favorables, lors de la présentation des mesures de carte scolaire en février dernier par exemple !
De plus, nous avons pris connaissance de cet envoi du DASEN aux écoles grâce à des enseignants qui nous ont contactés et grâce à d'autres qui ont découvert cette information dans le Dauphiné Libéré où les votes émis au CDEN étaient indiqués très précisément et sans que nous n'ayons été contactés par la journaliste pour donner d'éventuelles explications. Seuls les propos du DASEN étaient pris en compte dans cet article titré : Polémique- Vaqué en Ardèche le vendredi 10 mai ne le sera pas dans la Drôme.
Pour créer la polémique, c'est bien réussi !
Rappelons tout de même que, pour le pont de l'Ascension, le DASEN avait décidé suite au vote du CDEN du 10 février 2012 de rendre la journée du vendredi 10 mai vaquée la remplaçant par le mercredi 7/11 qui était à l'époque le dernier jour des vacances réduites de la Toussaint. (résultat des 2 votes : rattrapage lundi 3/09 contre 5 abst 7 pour 0 ; mercredi 7/11 contre 5, abst 6 pour 1)
On peut noter que le vote pour était extrêmement faible à ce CDEN et que cela n'avait pas empêché le DASEN de décider comme sa fonction le lui permet.
Avec l'allongement des vacances de la Toussaint décidée par le nouveau ministre après consultation du CSE, la récupération le mercredi 7/11 est devenue caduque. Il a donc proposé lors du CDEN du 2 juillet de remplacer le vendredi 10 mai par le mercredi 5 septembre.
La FSU 26 a maintenu sa position et demandé que ce problème national du pont de l'ascension soit tranché pour tout le territoire par le ministère au même titre que le calendrier des vacances sur lequel nous ne sommes pas consultés départementalement : pourquoi le serions-nous alors pour un pont ? C'est d'ailleurs vraisemblablement le ministère qui tranchera l'an prochain pour ce pont de l'ascension.
Remarquons aussi que les vacances de printemps pour notre zone A, finissent le dimanche 5 mai.
En outre, sa proposition de remplacer le vendredi 10 mai par le mercredi 5 septembre ne permettait pas de prévenir dans des délais raisonnables les familles notamment des nouveaux inscrits dans les écoles et établissements (Petites Sections de mat, 6ème et 2nde). Si le souci du DASEN était d'éviter l'absentéisme le vendredi 10 mai, son choix de le remplacer par le mercredi 5 septembre sans pouvoir prévenir toutes les familles avant la rentrée n'est pas des plus judicieux pour atteindre cet objectif louable de fréquentation.
Enfin, les enseignants d'EPS demandaient que le 2ème mercredi après-midi prévu pour remplacer ce jour vaqué n'ampute pas sur leurs heures prévues règlementairement pour l'UNSS et que des consignes soient données aux chefs d'établissement en ce sens. Le DASEN n'a pas voulu en tenir compte.
Devant une proposition qui ne nous paraissait pas suffisamment réfléchie et gérable par les écoles et établissements, notamment en matière d'information des familles, nous ne pouvions pas nous exprimer en faveur de cette unique proposition. Le DASEN pouvait malgré tout, comme il l'avait déjà fait, décider de maintenir la récupération le 5 septembre. Le préfet a demandé au DASEN de respecter le vote du CDEN (9 contre, 7 pour et 5 abstentions) qui n'exprimait pas un avis très majoritairement favorable à cette proposition
Aussi pour éviter de porter la responsabilité d'un mauvais choix et d'une décision préfectorale qui lui a été imposée, le DASEN préfère reporter la responsabilité sur les représentants FSU des personnels et ceux de la FCPE représentants les parents. Rappelons aussi que le SE-UNSA et la PEEP étaient absents de ce CDEN.

Denis GODEAU

Les EVS au Conseil Prudhommal

Depuis deux ans maintenant, un certain nombre de sections du SNUipp-FSU ont entamé une procédure au tribunal prudhommal, concernant les contrats d'EVS. Le SNUipp-FSU de la Drôme a commencé son action en invitant les EVS à participer à une réunion d'information syndicale en présence d'un avocat pour expliquer et construire les dossiers de recours.
Pour ces salariés, il s'agit d'obtenir réparation pour un droit bafoué par leur employeur durant leur temps de contrat au sein de leur établissement scolaire : l'absence d'accompagnement et de formation obligatoire en vue d'un emploi durable.
C'est pourquoi, le SNUipp-FSU 26, avec son avocat, accompagnera 7 EVS au tribunal prudhommal de Montélimar le lundi 8 octobre 2012 et prochainement au tribunal de Valence .
Au niveau national, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre au travers du courrier ci-joint. Il remet dans le débat la nécessité de pérenniser ces emplois d'EVS avec la mise en place d'un vrai statut public.

SNUipp-FSU

Paris, le 28 août 2012

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

À

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Alors que la rentrée scolaire approche, nombre de directrices et directeurs d'école n'ont pas la garantie de retrouver l'assistance administrative dont ils bénéficiaient encore en juin dernier. A ce jour, plusieurs centaines de contrats EVS affectés à cette mission n'ont pas encore été renouvelés notamment dans certaines académies (Bordeaux, Montpellier, Nice, Toulouse,..).

Dans l'Education nationale, nous constatons que tous les départements n'ont pas retrouvé le volume de contrats dont ils disposaient. Ce sont 12 000 contrats aidés supplémentaires qui viennent d'être attribués en urgence à l'Education nationale lors du collectif budgétaire, alors que l'ancien gouvernement Fillon ne finançait plus à partir du 1er juillet 14 700 contrats aidés. De plus, nous notons que la réaffection de ce contingent supplémentaire est fléchée prioritairement sur les missions handicap (écoles et collèges), puis en fonction de la dotation départementale, sur des missions d'étude et de surveillance au sein des collèges et lycées et sur l'assistance administrative aux directeurs d'école.

Résultats : sur le terrain, les Recteurs et DASEN privilégient les besoins d'accompagnement « handicap » et d' « encadrement » des collèges, et ce au détriment des missions « aide administrative » dont les contrats ne sont pas renouvelés dans certaines écoles.

Cette situation va nuire au fonctionnement de l'école où les directeurs sont laissés pour compte mais va aussi pénaliser les personnels qui même en étant éligibles ne sont pas réemployés. Cette réalité illustre également que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires. L'école a besoin d'emplois pérennes et statutaires.

Dans l'immédiat, pour la rentrée, nous réclamons des mesures d'urgence afin que les écoles bénéficient à nouveau de leur aide administrative perdue.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre l'ouverture de discussions sur le dossier de direction et du fonctionnement de l'école. Leurs missions doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR

SNUipp-FSU : 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.
Tél : 01 40 79 50 00 . Fax : 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr

Stage souffrance au travail du 4 juin 2012

Entretien avec Françoise Lantheaume

Que recouvre le « malaise » des enseignants ?

Ce que l'on rencontre à travers nos recherches témoigne surtout d'une souffrance ordinaire : une usure qui se construit petit à petit et se manifeste par un sentiment d'impuissance très grand. Les enseignants mettent beaucoup d'engagement dans leur travail, y réalisent nombre d'ajustements. Ils doivent faire preuve d'une vigilance de tous les instants pour, par exemple, éviter que le travail dans la classe dérape.

C'est lié aussi aux changements chez les élèves, à l'évolution du cadre institutionnel avec une pression croissante sur les résultats, aux problèmes d'organisation, aux faibles liens de coopération… Aujourd'hui, une enseignante près de la retraite, qui a toujours travaillé en ZEP, peut affirmer : « Avant j'y arrivais, maintenant il faut y mettre ses tripes. » Il y a un surengagement de soi nécessaire pour faire tenir la situation.

Le travail est de plus en plus difficile…

Les difficultés du travail sont des indicateurs de l'évolution du métier. Il y a une intensification nourrie de diversification des tâches et de bureaucratisation. A quoi s'ajoute une double injonction : faire du chiffre (en référence aux indicateurs internationaux de réussite) et faire de l'aide individualisée, dans un contexte de suppressions de postes et d'effectifs de classe en hausse. Les enseignants sont constamment en train d'arbitrer entre les deux objectifs, entre traitement global et sur-mesure. Ce n'est pas simple. Ne pas y arriver crée un goût amer et un sentiment d'incompétence. La relation aux parents, vis-à-vis desquels il faut « être à l'écoute », crée des contraintes supplémentaires. Les enseignants doivent justifier leur action par rapport à des attentes très différentes, dans un contexte de société devenue très critique à l'égard des institutions.

De plus, ils ont du mal à produire eux-mêmes des ressources validées pour l'exercice du métier. Ils s'échinent à inventer des solutions locales, mais elles ne sont pas partagées, il manque des repères communs actualisés. Cela les empêche de se constituer en interlocuteur sur l'évaluation du métier. Les organismes internationaux ou nationaux produisent des critères à travers des évaluations standardisées auxquelles ils ne sont pas associés. Ça n'a pas de sens pour eux. Du coup, le discours tourne à la plainte, malgré le plaisir de travailler. Ce n'est pas nouveau mais c'est amplifié. L'enseignement élémentaire est maintenant touché et, de plus en plus, le lycée.

Comment font-ils face ?

S'il n'y a pas de groupe professionnel comme soutien, de reconnaissance du travail, alors qu'il y a un engagement croissant, les arbitrages sont solitaires et le sentiment d'impuissance à agir, très déprimant. Les critères de réussite des enseignants ? La « petite lumière » dans les yeux des élèves. En l'absence de jugement par les pairs, et d'évaluation crédible, à leurs yeux, de l'inspection, du chef d'établissement, de l'extérieur, il ne reste plus qu'eux-mêmes : ils s'évaluent à l'aune un idéal impossible. Aller en classe en faisant semblant n'est pas possible.

Leur stratégie de survie essentielle est de redéfinir les exigences à leur maille, mais sans le dire. Chacun se débrouille, dans l'inconfort, contourne… Là où les enseignants vont le mieux, c'est dans les établissements où il y a de la collégialité, la possibilité de parler du travail. Cela reste fragile. Certain sortent du système tellement ils sont en difficulté. Les maladies psychiques ne pèsent pas plus sans doute que dans d'autres métiers de la relation à autrui, mais la convergence est frappante sous l'effet de la généralisation dans le public des logiques de libéralisation.

Se syndiquer : pourquoi ?

Se syndiquer: une démarche individuelle au service du collectif, un acte solidaire.

Sans être parfait, le syndicat reste un outil indéniable pour la défense des personnels, de leurs conditions de travail et de rémunération.
C'est aussi un levier incontournable pour organiser et initier les actions et luttes collectives et peser dans les choix et décisions politiques notamment dans les domaines économique, social, éducatif…
Il existe toujours de multiples raisons de ne pas se syndiquer.
Ci-dessous, quelques réflexions entendues et quelques éclairages pour tenter de convaincre ceux qui hésiteraient encore.

Le syndicat, à quoi ça sert ?

Être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir personnellement (au domicile et sur sa boîte électronique) toutes les informations locales, départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.
C'est aussi la possibilité de participer activement aux décisions et de s'investir selon ses possibilités.

Le syndicat est-il indépendant ?

Ce sont les syndiqués et eux seuls qui élaborent les orientation et revendications du syndicat. Les différentes instances (Conseil syndical, Congrès…) sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent dans le respect des statuts. La vie démocratique est une préoccupation permanente du SNUipp/FSU.

Le syndicat est éloigné de mes préoccupations

Il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés à un moment ou à un autre par le SNUipp. Les changements d'échelon, la réflexion sur le métier, la recherche, les salaires, la carte scolaire, les conditions de travail… Toutes les questions qui traversent l'école et les enseignants sont traitées sans exclusive.
Chacun est aussi en mesure d'abonder le débat et la réflexion syndicale de questions qui ne seraient pas suffisamment traitées.

Adhérer au syndicat, c'est trop cher !

Nous l'avouons, ce n'est pas donné (en moyenne une flûte par semaine) sans être toutefois excessif! Mais cela représente très exactement les dépenses engagées par le SNUipp pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges (équipement informatique, abonnement et équipement téléphoniques…)…
Les adhésions sont nos seuls revenus!

Je ne suis pas d'accord avec certaines propositions du syndicat.

S'il fallait attendre un syndicat idéal pour se syndiquer, il n'y aurait plus ni syndiqués ni syndicats depuis longtemps.
Des désaccords et des points de vue divergents existent au SNUipp entre les militants et heureusement. C'est la confrontation des idées qui enrichit nos questionnements et propositions. Chacun peut exprimer son point de vue et les décisions prises synthétisent les diverses expressions.

Le syndicat n'est pas assez efficace

Pour se convaincre du contraire il suffit d'essayer de se battre tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée plus que jamais d'actualité : ensemble, on est plus efficace et plus riche qu'isolé.
C'est à chacun de s'impliquer à sa mesure pour contribuer à l'efficacité la plus grande.

Le SNUipp/FSU, est le premier syndicat dans les écoles (majoritaire dans plus de 80 départements).
Il s'est fixé des objectifs élevés :

- **développer le Service Public Laïque d'Éducation pour la réussite de tous les élèves,**
- **défendre les personnels,**
- **améliorer les conditions de travail et les salaires.**

Pour l'école et ses personnels, j'agis : je me syndique dès maintenant au SNUipp/FSU !

Année scolaire 2012 2013

Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 26
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 56 77 77

Nom : M. Mme Mlle .....
Prénom : .....
Tél. : .....
Date de naissance : ..... / ..... / .....
Adresse mail (indispensable pour recevoir les lettre électroniques comme le SNUnet) **:**
.....
Adresse postale (indispensable pour recevoir la presse syndicale papier) **:**
.....
.....

SITUATION ADMINISTRATIVE :
☐ Instituteur ☐ Professeur des Ecoles ☐ PEGC
Echelon : .....

Fonction :
☐ P.E. Stagiaire *(PES)*
☐ Adjoint(e)
☐ Directeur(trice)
☐ ASH
☐ Divers, Congés
☐ Retraité(e)
Autre : .....

Se syndiquer ...
Une démarche individuelle au service du collectif !

Temps partiel (quotité) **:** ..... %

Etablissement :.
☐ Maternelle .....
☐ Elémentaire .....
☐ Collège .....

COTISATION : ..... euros .
☐ Paiement par chèque(s) (en cas de paiement en plusieurs chèques, merci d'indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos de chacun). Nombre de chèques : .....
☐ Prélèvement automatique (6 prélèvements dans l'année) :
Nouveau : OUI - NON
Changement : OUI - NON

Je me syndique au SNUipp-FSU 26 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU.*(Fédération Syndicale Unitaire)*

Je demande au SNUipp-FSU 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNUipp-FSU 26 - Maison des syndicats - 17, rue Georges Bizet - 26000 Valence.

Date : ..... / ..... / ..... Signature :

Au moment de la déclaration des revenus 2012 *(en mai 2013)*, nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de **66%** du montant de celle-ci.

Cotisations 2012-2013

Votre cotisation syndicale 66% moins chère !

	Montant des cotisations en € par échelon										
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
Instituteur adjoint	Cotisation après déduction impôts →				**123** 42	**126** 43	**129** 44	**135** 46	**141** 48	**150** 51	**165** 56
PE adjoint			**138** 47	**142** 48	**147** 50	**150** 51	**160** 54	**172** 58	**184** 63	**196** 67	**211** 72
PE hors classe	**159** 54	**180** 61	**194** 66	**207** 70	**224** 76	**239** 81	**252** 86				
PEGC *(Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle)* = **indice x 0,31**											

ATTENTION ! Suivant votre fonction, ajouter la somme ci-dessous à la cotisation indiquée dans le tableau :

☐ **Direction (2-4 classes)** : + 5 €
☐ **Direction (5-9 classes)** : + 10 €
☐ **Direction (≥ 10 classes)** : + 15 €
☐ **SEGPA :** + 15 €
☐ **ASH/IMF :** + 9 €
☐ **CPC :** + 12 €

ATTENTION ! Suivant votre situation modifier votre cotisation comme ci-dessous :

☐ Je suis à **temps partiels** = cotisation x quotité (0,8 / 0,75 / . . . / 0.50} + 20 euros
☐ Je suis en **disponibilité, en congé parental, en CLM**, … = 78 €
☐ Je suis **retraité(e)** = 96 €
☐ Je suis **PE Stagiaire** (PES) = 84 €
☐ Je ne suis **pas imposable** = 2/3 de la cotisation
☐ Je suis **AVS-EVS** = 36 €

Pour information : la part nationale est de 76,50 euros cette année quelle que soit la situation de l'adhérent et la cotisation versée.

Payer sa cotisation syndicale

Vous pouvez :

- Faire **1 ou plusieurs chèques** ; dans ce cas, bien les dater du jour d'émission *(c'est la loi)* mais indiquer au dos les dates où ils pourront être retirés.

• A qui dois-je adresser mes chèques ?

1. Utiliser une enveloppe T ou à défaut à SNUipp-FSU 26 - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE ;
2. Pour les secteurs de Crest, Loriol/Livron, Montélimar, St Paul 3 Châteaux/Pierrelatte et Romans, je peux aussi les envoyer ou les remettre au Trésorier cantonal :

Secteur de Crest :
Régine CHALÉAT
École maternelle
26800 MONTOISON

Secteur de Montélimar :
Christophe ROISSAC
École élémentaire Margerie
26200 MONTELIMAR

Secteur de Romans :
Jacques GIRARD
845 rue du Tram
26600 GRANGES les BEAUMONT .

Secteur de Loriol/Livron :
Laurent LAGARDE
École maternelle Paul Eluard
26250 LIVRON

Secteur de St Paul/Pierrelatte :
Cécile FOURÉ
École élémentaire le Roc
26700 PIERRELATTE

* * * * *

- Opter pour le **Prélèvement Automatique en 6 fois** : détails ci-dessous

• Prélèvement automatique : Comment procéder ?

1. Remplir le bulletin d'adhésion au dos.
2. Compléter et signer l'autorisation ci-dessous (indispensable).
3. Joindre un RIB ou RIP.
4. Renvoyer le tout dans l'enveloppe T jointe ou à SNUipp-FSU 26 - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE .

- Année scolaire 2012-2013 -
Date limite : 15 janvier 2013 .
(pour qu'il reste 6 dates de PA)

Attention : La reconduction des prélèvements est **automatique** d'une année sur l'autre mais vous pouvez, à tout moment, les interrompre par simple courrier à SNUipp26-FSU - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE.

Dates des P.A. : début nov. et déc. 2012 puis fév., mars, avril et mai 2013 *(décalage possible si retard jusqu'en juillet)*.

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

Crédit Mutuel Enseignant

Numéro National Emetteur
146 196

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter	Nom et adresse de l'établissement bancaire (désignation de l'agence)
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte N°..... du montant de tous les **AVIS DE PRELEVEMENT**, qui seront émis à mon nom par

Désignation de l'organisme créancier
SNUipp DROME

Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier ci-dessus désigné. Vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution desdites opérations hors de l'extrait de compte que vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non-exécution.

Imprimé à remettre au SNUipp Drôme en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire.

A ..... le .....
Signature du titulaire du compte à débiter :

Consignes syndicales du SNUipp-FSU 26

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !

Maternelle
LIMITONS À 25 !

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants y compris ceux de 2 ans.
Le SNUipp-FSU26 est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

et HORAIRES

La loi indique que le temps scolaire de classe est de 6 heures. Les horaires d'entrée et de sortie sont régis par le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, seule une modification de celui-ci ou un aménagement validé par l'IA peuvent les modifier.

En cas de pression de l'administration, n'hésitez pas à nous contacter !

Animations pédagogiques et RIS
INSCRIVONS-NOUS OU NOUS VOULONS !

18 heures sur les 108 h sont consacrées aux animations pédagogiques. Les 6 heures de « solidarité » ne sont pas à ajouter aux animations pédagogiques mais sont destinées au travail en équipe autour du projet d'école. Nous avons demandé à l'IA que ces heures soient laissées à l'initiative des écoles comme le précise le décret du 4 novembre 2005.

Règlementairement, il n'y a aucune distinction entre animation pédagogique obligatoire ou non obligatoire. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non.

Le SNUipp-FSU 26 se laisse la possibilité d'organiser 4 RIS qui seront à déduire du temps d'animation pédagogique.

Si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques, vous devez être remboursés de vos frais.

Organisation pédagogique
DÉCIDONS !

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

C'est en Conseil des Maîtres que se discute l'organisation pédagogique sur l'école. Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place. Ce n'est qu'en cas de désaccord, que l'IEN tranchera.

Contactez-nous en cas de problème.

L.P.C : Livret Personnel de Compétences
CADUQUE DONC INUTILE !

Le SNUipp-FSU a écrit au ministre afin de lui demander que le LPC soit suspendu dès cette rentrée et qu'on revienne « à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves ». Vincent Peillon a annoncé que « la conception et les composantes du socle commun seront repensées ».
De fait, le livret devient caduque. Quel intérêt alors de demander aux enseignants de remplir cette usine à cases ? Dans les écoles, les enseignants renseignent déjà des livrets scolaires s'appuyant sur les compétences des programmes.

Le SNUipp- FSU appelle donc les collègues à ne pas remplir et ne pas retourner le LPC.

Titulaire Remplaçant
LIMITATION DES DEPLACEMENTS !

Parce que :
- l'IA a instauré des nouvelles dispositions de remplacement : pas de remplaçant avant 3 jours en cas de pénurie, élargissement des zones possible à tout le département...
- le carburant n'a toujours pas baissé
- mais l'ISSR a baissé.

Faisons plus que jamais vivre les consignes du syndicat : refusons les déplacements éloignés !

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail

➢ ***aucun déplacement :***

· à plus de 20 km de l'école de rattachement pour un remplacement court et imprévu (congé maladie, par exemple),
· à plus de 40 km pour un remplacement long et prévu (congé maternité, stage…)
· dans les départements limitrophes

➢ **refuser le remplacement** dans l'ASH si vous n'êtes pas spécialisés et si vous n'avez pas de convocations.

➢ **Les TR n'ont pas à appeler L'IEN** pour connaître leur lieu de remplacement.

108 heures
NE REMPLISSONS PAS !

Comme les années précédentes, le SNUipp-FSU 26 vous engage à ne pas remplir et ne pas retourner le tableau de service des 108 heures à l'IEN.

Pas de remplaçant
CESSONS DE GÉRER LA PÉNURIE !

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, nous vous appelons à :.

Remettre une lettre aux parents : diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp-FSU 26 : http://26.snuipp.fr.

Informer le syndicat : remplir le formulaire de non remplacement sur le site du SNUipp-FSU 26, pour nous permettre d'intervenir sur le nombre de journées non remplacées.

Ne pas accueillir les élèves de l'enseignant, dès le premier jour d'absence.

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant. **Rappelons que l'IA a décidé de ne plus remplacer systématiquement les absences inférieures à 3 jours !**

Réunions d'Information Syndicale

Contrairement à la note de service du DA de la Drôme du 27 août dernier, un nouveau décret vient réaffirmer l'exercice du droit syndical. Fort de ce texte règlementaire qui autorise l'organisation d'une Réunion d'information syndicale (RIS) par trimestre, le SNUipp-FSU de la Drôme se donne la possibilité d'organiser 4 RIS dans l'année dont la première aura lieu dès le mois de septembre afin de garantir de véritables espaces de concertation pour influer sur les choix politiques qui concernent l'école.

Réunions d'information syndicale

ouvertes à tous, syndiqués ou non,

mercredi 26 septembre 2012 de 9h à 12h

7 lieux

Montélimar - Salle Saint Martin **Romans** - Salle Charles Michels **Die -** École Chabestan
Crest - Salle des Acacias **Tulette** - Salle des Fêtes
St Vallier - Maison des associations **Valence -** Maison des syndicats

Modalités

Comme l'an dernier, le temps de participation aux RIS reste, pour l'instant, déductible du temps d'animation pédagogique quel qu'il soit (optionnel ou obligatoire). Il vous faudra uniquement envoyer une lettre informant votre IEN de circonscription de votre participation (Cf. modèle ci-contre) 8 jours avant la RIS.

Modèle de lettre

« En application des dispositions du décret 82-447 du 28.05.1982 relatif à l'exercice du droit syndical modifié par le décret 2012-224 du 16 février 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion syndicale organisée par le SNUipp 26 qui aura lieu le 26 septembre 2012 à ……..
Nom : École :
Signature :

S'informer est un droit !

Participons nombreux aux RIS du SNUipp-FSU 26.

Questions en débat

Comment traduire concrètement « la priorité donnée à l'école primaire » ?
Que pourraient être les nouveaux rythmes scolaires ?
Comment seront formés, évalués les personnels ?
Comment rendre l'école plus juste sur tous les territoires ?
Comment imaginer une nouvelle dynamique d'éducation prioritaire ?

Réunion d'information syndicale

Psychologues scolaires

Jeudi 13 septembre de 14h à 17h

Valence - Maison des syndicats

FSU

*Le **SNUipp**, **S**yndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.*

SNUipp 26

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins SNUipp-FSU - VALENCE